

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
24 MARS 2022

DATE d’AFFICHAGE
4 AVRIL 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 28
Votants : 36

L’an deux mille vingt-deux,
le 29 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochène à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Michel CRIAUD, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD
M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE
M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à Mme Odile PROVOST
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL
M. Alain HALIMI donne pouvoir à Mme Odile PROVOST
Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°34-2022 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des Ressources Humaines propose d’apporter au tableau des emplois des modifications dans le respect du Code Général de la Fonction Publique (CGCT) et notamment son article L.313-1. Ces modifications ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 17 mars 2022.

Marchés publics - RGPD :

Le service mutualisé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été créé fin 2019. Il est placé sous la responsabilité du service Achats et Marchés Publics. Le suivi du travail de l’assistant administratif, les relations avec le Centre de Gestion du Morbihan et les collectivités adhérentes, la réalisation de certaines actions de mises en conformité, dont les archives de la collectivité, génèrent un surcroît de travail pour la responsable du service.

De plus, la mise en place de marchés complexes en lien avec la mise en œuvre d’actions en matière de mobilité et de développement durable, demandent également un temps plus important de préparation et de suivi. En conséquence, il est proposé d’ouvrir ce poste, aujourd’hui occupé à 31h30 hebdomadaires, à temps plein.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** l'emploi à temps non complet de 31 heures 30 minutes hebdomadaires de Responsable Achats, Marchés publics et RGPD,
- **CRE** un emploi à temps complet de Responsable Achats, Marchés publics et RGPD,
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 01/04/2022

Le Président,

